

Dijon, le 12/12/2018

à

**Monsieur le Président du Syndicat de
THOISY LE DESERT**

Mairie.thoisy@wanadoo.fr

SAUR France

SAURNC21@saur.com

fdellaca@saur.fr

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE
Unité Territoriale Santé Environnement Côte-d'Or

Fax : 03.80.41.97.46

Mail : ars-bfc-dsp-se-21@ars.sante.fr

Affaire suivie par Catherine CAMPAL-DETRAZ

Téléphone : 03.80.41.97. 60

URGENT
RESULTATS D'ANALYSES D'EAU
DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Objet : Résultats d'analyses nitrates non conformes à la norme eau distribuée du code de la santé publique

Communes du Syndicat de THOISY LE DESERT, réseau principal.

Populations concernées : CREANCEY (533 habitants), CHATELLENOT (149 habitants), CHAZILLY (139 habitants), CIVRY EN MONTAGNE (103 habitants), CLOMOT (125 habitants), COMMARIN (124 habitants), ECHANNAY (123 habitants), ESSEY (293 habitants), MACONGE (151 habitants), MEILLY SUR ROUVRES (187 habitants), MONTOILLOT (73 habitants), ROUVRES SOUS MEILLY (98 habitants), SEMAREY (121 habitants), THOISY LE DESERT (213 habitants), VANDENESSE EN AUXOIS (293 habitants)

Les prélèvements réalisés le 11/12/2018 sur le réseau Principal du Syndicat de THOISY LE DESERT dont vous avez la charge a montré la présence de nitrates, lieu exact : Ecole CM1 CM2 à ROUVRES SOUS MEILLY avec un taux de nitrates de 56,8 mg/L et à l'Ecole de COMMARIN avec un taux de 54,0mg/L.

Cette eau n'est donc pas conforme à la **norme française de 50 mg/L.**

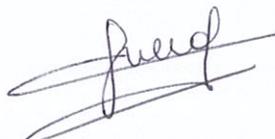
Cette eau devra être interdite à la consommation pour les femmes enceintes et les nourrissons.

Toute la population de votre commune, syndicat, devra en être informée immédiatement par tous les moyens adaptés. Vous informerez mon service sur les modalités utilisées pour cette information.

Des actions pour un retour à la normale devront être entreprises. Vous voudrez bien m'en faire part.

Une surveillance renforcée de l'eau distribuée sera instaurée.

Pour le directeur général,
L'ingénieure d'études sanitaires de côte d'or



C.GUERDER